



Divorce très difficile

Par **caterini1990**, le **14/05/2020 à 20:46**

Bonjour,rnrnJ'ai appris que mon mari me trompait un semaine avant mon mariage civil (décembre). Je me suis mariée quand même car je pensais que pouvais lui pardonner. Finalement, je tombe en grande dépression. J'ai été hospitalisée pour tentative de suicide et été en arrêt maladie pendant 2 mois.rnrnMon mariage à l'église approche (on a déjà payé la salle et le traiteur mais j'ai été obligée d'annuler).rnrnJ'ai été malade pendads 1 an et demi, je suis partie en voyage pour réfléchir sur ma vie et je décide de sauver mon mariage. Quand je suis revenue, au déménagement de sa maîtresse, il m'abodonne encore une fois. J'ai été malade et je n'ai reçu aucune aide de sa part. Je décide de divorcer mais je veux qui il me paye pour tout ce qu'il m'a fait.rnrnMa questions est : comment faire ?rnrnMerci.

Par **Tisuisse**, le **15/05/2020 à 07:32**

Bonjour,rnrnVous prenez un avocat et c'est votre avocat qui fera les démarches pour vous auprès du tribunal.

Par **morobar**, le **15/05/2020 à 09:43**

Bonjour,rnrn[quote]rnJ'ai appris que mon mari me trompait un semaine avant mon mariage civil[/quote]rnrnImpossible, avant la mariage il n'y a pas de "mari", mais un copain, compagnon, fiancé, promis, futur...pas mari.rnrn[quote]rne veux qui il me paye pour tout ce qu'il m'a fait.[/quote]rnrnrnrnComme l'adultère n'est plus un délit dans nos contrées, je ne vois pas comment faire juridiquement parlant.rnrnVous pouvez demander à vore avocat qu'il lui en

fasse baver s'il a de l'imagination;rnAprès restent des pratiques non juridiques.

Par amajuris, le 15/05/2020 à 10:28

bonjour,rnavez-vous déposé un plainte ou une main courante contre votre mari pour abandon du domicile conjugal.rnvoir ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11301>rnvous pouvez demander le divorce pour faute et des dommages et intérêts si vous pouvez prouver un préjudice.rnc'est donc avec votre avocat que vous devez en parler.rnun divorce pour faute est très souvent long et coûteux.rnsalutations

Par Tisuisse, le 18/05/2020 à 18:02

@ Morobar,rnCATERINI a bien écrit ceci : *J'ai appris que mon mari me trompait un semaine avant mon mariage civil (décembre). **Je me suis mariée quand même*** donc, elle ne fait pas d'erreur quand elle parle de son "mari", le mariage religieux n'étant pas reconnu par l'Etat Civil. Elle n'est pas obligée de se marier religieusement (je le lui déconseille d'ailleurs) mais elle peut demander le divorce.Ce sra à son avocat de trouver la solution pour qu'elle se fasse rembourser de toutes les sommes qu'elle aurait investie pour son mariage religieux et pour la fête qui devait s'ensuivre, le cas échéant.

Par morobar, le 18/05/2020 à 19:17

Mais si.rnLe mari l'a trompé avant le mariage. Ce n'était donc que son futur mari.rnIl n'y a donc pas de faite AVANT.rnJuste un enterrement un peu vif de sa vie de garçon,.